MOTION

Réunis le 08 juillet à Eyrein, les chasseurs corréziens déplorent :

- La non parution, dans les délais légaux, de l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse, ainsi que de l'arrêté concernant, la liste des animaux classés nuisibles,
- L'absence d'autorisation de chasse à l'approche, entraînant un retard de plus d'un mois de la chasse du chevreuil et de la régulation du renard,
- Le projet de zonage départemental ainsi que la méthode de calcul théorique et arbitraire du plan de chasse « cerf », élaborés par la Direction Départementale des Territoires,
- L'absence de propositions, de la part de la D.D.T., lors des sous commissions de plan de chasse
- La non prise en compte par l'administration des propositions motivées, de la fédération des chasseurs, d'attribution des plans de chasse « cerf »sur trois pays (Centre, Auvergne et Neuvic), y compris lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 16 Juin 2011,
- L'augmentation systématique par l'administration, des propositions d'attributions « cerf » sur 71 communes contre 34 précédemment, en incluant les zones classées pourtant non « sur densitaires », où le cerf est parfois peu présent, dans le seul but de diluer les attributions et de les rendre ainsi indolores.

Ils demandent instamment à Monsieur le Préfet :

- Le respect des délais de parution de l'arrêté concernant la liste des animaux nuisibles ainsi que l'arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse, en conformité avec les décisions de la C.D.C.F.S,
- La délivrance des autorisations de chasse à l'approche et à l'affût pour le chevreuil, pour chasser dès le 1er juin,
- L'abandon du projet de zonage départemental,
- La prise en compte des propositions d'attributions de la Fédération des Chasseurs de la Corrèze de plan de chasse « cerf » pour la saison 2011-2012, issues des sous commissions de plan de chasse,
- La mise en place d'un suivi des dégâts forestiers selon le protocole du CEMAGREF,

NOM	PRENOM	SIGNATURE